

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PUBLIC
PROJET DE CLASSE 1 AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

PERPETUM ENERGY SRL
Begoniastraat 34, 9810 Nazareth

PERSONNE DE CONTACT :

François Daene - francois.daene@perpetum.be - +32 9 245 77 81

NATURE DU PROJET :

Demande de permis unique de classe 1 pour l'implantation d'une éolienne de 230 m de haut et d'une puissance maximale de 6,8 MW.

LIEU D'IMPLANTATION :

VOLTRONAS SA *FELUY SERVICE CENTER SA*
Chemin Royal - Zone B n°10, 7181 Seneffe
(ZAE Fel., Famil', Marche-lez-Ecau.)

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, PerPetum Energy SRL vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

Date et heure : 4 novembre 2026, à 19h30

Lieu : Espace culturel de la Samme, Place Penne d'Agenais 12, 7180 Seneffe

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de Braine-Le-Comte, Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Ecaussinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Nivelles Seneffe, Soignies ont été désignées par les Fonctionnaires technique et délégué comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet de demande de permis ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet de demande de permis ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant la réunion, via le lien suivant : <https://www.com-une.be/rip/perpetum>. Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement détruite après la période de consultation.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de demande de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant, par écrit, au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au **18 novembre 2026** inclus, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la commune de Seneffe :

SOIT en les envoyant au Collège communal, rue Lintermans 21 à 7180 Seneffe

SOIT en les envoyant par courriel à environnement@seneffe.be

Pour le Demandeur :

SOIT en les envoyant à PerPetum Energy SRL, à l'attention de François Daene, Begoniastraat 34, 9810 NAZARETH

SOIT en les envoyant par courriel à francois.daene@perpetum.be